



COMITE CONSULTATIF DE LA MOBILITE
CCM
Procès-verbal de la réunion du 10 juin 2021

Nom	Titre	Remplaçant	P : présent A : Absent Exc : excusé
Présidente			
M. Laroche	Echevine de la Mobilité		P
Membres du Conseil communal			
S. De Wevere	Liste du mayer		P
JC. Jaumotte			P
X. Marichal	Ecolos	A. Chevalier	P
M. Charlier	Oxygène		P
S. Yahia	PluS		A
Société civile – représentants des citoyens (10)			
A. Van Hove			P
C. Thays			P
M. Depoortere			P
N. Delbar			P
G. Lefebvre			P
G. Lefèvre			P
V. Koelsch			P
J. Simon			Exc
B. Godart			P
N. Moonens-Vandam			P
Associations locales Stéphanaises			
G. Detroz	asbl 10 de conduite		P
J-L. Closset	GRACQ Locale stéphanoise		P
F. Maillez	Patrimoine stéphanois asbl		A
P. Walgraffe	Atelier Vélos		P
Autres instances			
P. Hendrickx	Représentant de la Zone de Police		Exc
Olivier Robben	Conseiller en mobilité de la Police		Exc
F. Letroye	Représentant de la DGO1 - Direction des routes ;		A
	Représentant du SPW-DGMI (Direction de la planification de la mobilité)		A
	Représentants du SPW-DGMI (Direction territoriale des routes et Direction des déplacements doux)		A
	Représentants du SPW-DGO4 (Direction extérieure de l'aménagement du territoire et Direction centrale)		A
	un représentant de la SRWT		SO
	un représentant du groupe TEC		SO

	un représentant du groupe SNCB		SO
B. Trigalet	un représentant de la CCATM		P
	tout autre représentant nécessaire au traitement d'un dossier en particulier		SO
Représentants des services communaux			
S. Thiébaud	CeM communale – Chef de division technique		P
A. Ballant	Service travaux		P
V. Dessy	Service urbanisme		A

1. Présentation

L'échevine de la Mobilité ouvre la réunion.
Présentation de chaque participant

2. Approbation du PV de la réunion du comité de suivi

Sans objet : 1^e réunion du CCM

3. Objet de la réunion

Présentation des dossiers via power point repris en annexe du présent PV :

1) Sentier filature : historique + situation actuelle

Partie de la liaison entre Nivelles et Wavre comprenant une partie de Ravel

Projet d'élargissement à 3m du sentier de la filature de la passerelle jusqu'à CP Bourg en asphalte

Pourquoi cette zone :

- Un projet dans le cadre du développement de Court-Village est en cours d'étude par la société Equilis comprenant du stationnement et la continuité du sentier entre la fin de la rue Belotte et la passerelle.

Information reçue dernièrement du projet régional : réalisation d'un corridor cyclable ce qui signifie que le projet communal sera peut-être annulé au profit du CC. Une réunion est demandée avec la Région à ce sujet. Il est trop tôt pour définir l'issue.

Q/R : Qu'en est-il des piétons ? Une séparation est-elle prévue ? Quid du tournant ? Quid des racines ? Quid des subsides si prolongation ? Quid de la cohérence des dossiers ?

R :

Piétons : nous devons aborder ce point avec le SPW, nous reviendrons lors de la prochaine réunion avec les informations. Si le projet communal est poursuivi, un marquage peut être prévu.

Tournant : le sentier a une implantation fixe. Un déplacement de sentier n'est pas prévu dans le dossier qui imposerait des démarches administratives complexes. De plus la commune n'est pas propriétaire du fond.

On abordera cette situation avec la Région dans le cadre du corridor cyclable.

Racines : il est bien prévu un asphalte sur l'ensemble de la zone avec pour objectif de faire disparaître les racines

Subsides : Les subsides datent de 2019 et on déjà fait l'objet de report. Cela n'inquiète pas la commune.

Q : Est-ce que la SNCB a marqué son accord au projet ?

R : Il ne s'agit pas de la SNCB mais d'Infrabel qui est propriétaire du fond au même titre que CP Bourg sur une autre partie de la zone.

Dans les 2 cas nous avons les accords de chacun d'eux, une convention doit se finaliser avec Infrabel mais on attend la date d'exécution pour la finaliser.

Coordination : Une réunion avec SPW est prévue pour coordonner les dossiers avec pour objectif d'aboutir avec le dossier mais s'assurer de cohérence et durabilité

2) Wallonie Cyclable :

Présentation des divers projets (cfr slides)

- Est-ce que les autres modes vont être intégrés, piétons, voitures ? OUI il faut que tous les usagers cohabitent
- Qu'est-ce que le principe STOP : <https://www.tousapied.be/articles/le-principe-stop/> – repenser les aménagements en fonction de tous les usagers

Appliquer le principe STOP : favoriser systématiquement les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche à pied, vélo et micro-mobilité douce, transports publics, transports privés collectifs (taxis, voitures partagées, covoiturage) puis individuels.



- Connait-on les fréquentations ? NON mais il faudra procéder à des comptages suivant une méthodologie à fixer
- Comment sont envisagés les projets ? Il faudrait établir les réseaux structurants, un réseau primaire, relier en priorités les villages au centre, etc.
 - o Des projets ont déjà été réalisés dans le cadre du PCM initial.
 - o Le réseau primaire, structurant est composée :
 - Liaison de l'Orne : centre – Beurieux : objet de la présente présentation
 - Liaison de la Dyle : RAVeL et Sentier de la filature : idem
 - Liaison de la Thyle : sentier 103 mais aussi la voirie régionale déjà aménagée

- Attention le présent subside ne s'applique qu'au réseau communal et non sur les voiries régionales. Le projet de l'Av. des Combattants est une volonté communale sous réserve d'approbation par la Région
- Les fiches reprises dans le PCM reprennent le sentier 103 à retrouver sur le site de la commune au lien suivant : <https://www.court-st-etienne.be/la-commune/services-communaux/mobilite/plan-communal-de-mobilite>
- Objectif de sécuriser mais aussi inciter les cyclistes, les projets des gares vers les écoles sont à soutenir dans ce cadre
- Est-ce que des actions parallèles vont être faite dans les écoles ? Cela sera inévitable et indispensable. Les réflexions existent déjà et seront renforcées.
 - La volonté ne s'arrête pas au projet pilote mais devra se poursuivre dans le temps
 - Des actions existent déjà :
 - Wisterzée : rang vélo
 - Un projet de rue cyclable est avancé dans la rue des PDG (Collège St Etienne)
 - Sart : Action « Ecole au bout des pieds », etc.
 - Le projet des abris vélos est un moteur à l'utilisation du vélo
 - Il y a besoin de changer les mentalités et cela n'est pas simple
 - Le Gracq a organisé des vélos bus en encadrant des enfants vers l'école. Demande beaucoup de moyen pas facile à avoir dans les petites communes
- Ne serait-il pas utile de se concentrer sur les infrastructures ou projet plus utile même s'ils sont moins subsidiés ?
 - Les budgets sont subsidiés suivant leur pertinence et il est évident que les objectifs sont ceux là
- La commune peut-elle aider l'utilisation des vélos ?
 - Dans la réflexion il y a celle des vélos partagés
 - Une prime existe pour tout type de vélos à l'exception des vélos classiques non électriques
 - Depuis 5 ans, l'atelier vélo s'occupe de récupérer et revendre des vélos.
 - Des contacts seront repris pour développer des partenariats
- La stratégie globale de voies cyclables, quelle est-elle ? Le PCM reprend les grands axes et diverses informations. Ne faut-il pas les reprendre dans le cadre de ce dossier ? Ensuite y développer les projets. Identifier les projets déjà réalisés, fixer l'état d'avancement des autres et ceux qui restent ?
 - Le PCM est toujours d'actualité. C'est ce qui est fait et cela a été la base des réflexions. On souhaitait que l'ensemble des partenaires fassent également des propositions suivant l'utilisation.
- Est-ce envisageable de demander conseil à une autre commune plus avancée et qui pourrait partager leur expérience ? Le principe STOP doit rester une priorité, ne pas tout asphalter sous prétexte que les vélos doivent rouler.

- A étudier, peut être envisagé mais on va aussi se faire accompagner notamment par la CeM communale mais aussi Pro-vélo ou autre.

3) AUDIT :

Contenu et planning cfr slides

- Un doodle va être organisé très rapidement afin de fixer les différentes dates ;
- Est-il question de récolter des données ?
 - Probablement, on aura besoin de bénévoles mais à préciser suivant méthodologie à voir avec Pro-vélo.

4. Tour de table :

1^e réunion : première prise de contact.

5. Divers :

Information sur l'organisation de la semaine de la mobilité qui se déroulera du 16 au 22 septembre prochain. Le thème est l'intermodalité. Le souhait est de mettre en place un salon de l'inter et multi-modalité en présentant tout ce qui se trouve sur le territoire avec l'ensemble des acteurs (SPW, police, TEC, etc.)

Partie informative mais aussi ludique.

- Atelier vélo sera acteur de l'évènement
- Le GRACQ sera également présent

Ne pas hésitez à faire des propositions auprès de l'échevine.

- Est-ce que le CCM (conseil consultatif de la mobilité) ne parlera que de vélos ? Il y a beaucoup de développement, est-ce qu'il y aura d'autres sujets que le vélo ?
 - Oui le CCM est ciblé « mobilité » au sens large mais les projets ici présentés ont été déterminés suivant l'actualité.
 - Des réflexions concernant les transports en commun existent et pourraient également être abordés.
- Serait-il possible d'avoir des documents préparatoires afin de mieux préparer les réunions ?
 - Oui on va y veiller, nous étions ici dans une 1^e réunion avec des informations tardives.
- Invitation à parcourir le PCM sur le site : <https://www.court-st-etienne.be/la-commune/services-communaux/mobilite/plan-communal-de-mobilite>

6. Fin de la réunion

La réunion s'est terminée à 19h40

La prochaine réunion sera fixée par mail

7. Transmis PV

Toutes remarques ou corrections peuvent être envoyées par mail à « mobilite@court-st-etienne.be » dans les 5 jours de la réception.

Passé ce délai le PV est considéré comme accepté.